



# BAIGNADE EN RIVIERE OU EN MER

## ACCOMPAGNER LES SORTIES

## SCOLAIRES

**OBLIGATION DE SECURITE DE MOYENS RENFORCEES DE L'ENSEIGNANT**

### 1. DEFINIR LA NOTION DE BAIGNADE EN NOUVELLE-CALEDONIE:

- Les enseignants d'EPS sont souvent sollicités pour accompagner les sorties scolaires et encadrer la baignade en rivière ou en mer. Se baigner, c'est plonger son corps dans l'eau de mer, d'un lac, d'une rivière, d'une piscine pour son plaisir ou pour nager.
- En brousse et dans les îles, la baignade est une activité culturelle omniprésente.
- Dans le contexte de la Nouvelle-Calédonie, s'il y a pléthore d'accès aux zones de baignade : plage, mer, rivière, lac artificiel, c'est une activité qui peut présenter des risques d'accidents. Le chef d'établissement, les enseignants d'EPS ont donc l'obligation **de prendre les moyens** nécessaires pour encadrer l'activité et assurer la sécurité des élèves.
- Il est nécessaire qu'ils connaissent les protocoles de sécurité mais aussi et surtout l'obligation de moyen de sécurité à mettre en œuvre pour encadrer ce type de sortie scolaire ou récréative.

### 2. CONNAITRE LES TEXTES DE REFERENCES QUI REGISSENT CETTE ACTIVITE

- Circulaire n°2017-116 du 6-10-2017 Encadrement des APS.
- Circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017 Exigence de la sécurité dans les APPN dans le second degré
- Circulaire natation n°2017-127 du 22-08-2017 (attestation Savoir Nager SN ou test aisance aquatique).
- Texte de sécurité sur la qualification pour l'organisation de la sécurité et du sauvetage en piscine et baignade en référence à l'article A 322-8 et A 322-9 du Code du Sport (Voir diplômes en annexe)
- Arrêté 25 avril 2012, Annexe 2, sur les zones de baignade
- Circulaire n°86-204 du 19 juin 1986 (Surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant)

### 3. ENCADRER AVEC DES MOYENS RENFORCES

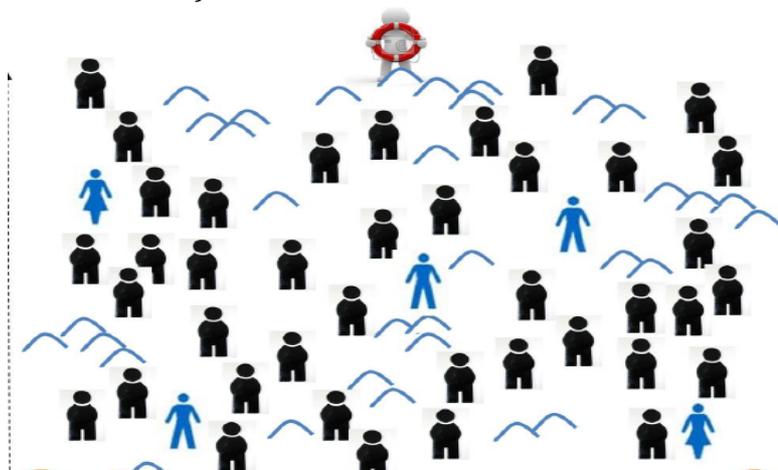
#### **A : Un ENCADRANT QUALIFIE est obligatoire pour "la surveillance de baignade" :**

- Etre titulaire d'une qualification prévu à l'[article L. 131-8 du code du sport](#) et à jour de sa formation continue + PSE1 à jour (*voir annexe 1*)

*NB: L'encadrant ou les encadrants, le jour j. devront être en capacité de porter assistance à une victime, de la récupérer et la sortir de l'eau et lui prodiguer les premiers secours.*

#### **B : Un ENCADRANT QUALIFIE + un ou des ACCOMPAGNATEURS dans l'eau en fonction du nombre d'enfants :**

- Un nombre maximum de 8 élèves dans l'eau pour un encadrant dans l'eau.
- Un maximum de 40 élèves dans l'eau selon le taux d'encadrement cité ci-dessus (élèves de +6 ans)



Soit pour un max de 40 élèves  
1 surveillant de baignade  
5 animateurs



### 4. DEUX LIEUX DE BAIGNADE A DIFFERENCIER

#### **A : Baignade organisée dans les lieux aménagés et/ou surveillés :**

Le responsable du groupe doit :

- Signaler la présence de son groupe au responsable de la sécurité de la baignade ;
- Se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité ;
- Prévenir le responsable de la sécurité ou de l'organisation des sauvetages et des secours en cas d'accident.

#### **B : Baignade organisée en DEHORS des piscines ou baignades aménagées et/ou surveillées**

Le responsable du groupe doit :

- Demander l'autorisation auprès de la mairie et/ou de la province qui gère cet espace. (A déclarer : le lieu, le nombre d'enfants, la date et les horaires de baignade).
- Vérifier que l'accès au site est autorisé et accessible par les secours (POS).
- Délimiter la zone de bain : elle doit être matérialisée par des bouées reliées par un filin (mineurs de moins de 12 ans) ou par une zone balisée (mineurs de plus de 12 ans).

## Exemple de balisage de périmètre de baignade pour enfant de plus de 12 ans



BALISES/BOUEES REMARQUABLES QUI DELIMITENT LA ZONE DE BAIN

## 5. SECURITE

Afin de ne rien oublier, nous vous conseillons de fonctionner sous forme de checklist dont un exemple est disponible en Annexe 2.

### **LES POINTS INCONTOURNABLES ET OBLIGATOIRES**

- Se renseigner sur les conditions météorologiques et hydrographiques.  
*Condition de retrait : dès le 1er niveau d'alerte (Bulletin Météorologique Spécial) et vigilance jaune "fortes pluies".*
- Se renseigner sur les risques requins/méduses/pollution : site de l'AFMAR et du Vice-Rectorat
- Prendre un téléphone chargé pour joindre les secours en cas de besoin
- Vérifier l'état de l'eau:
  - Température >18° C,
  - Clarté, pas de pollution
  - Visibilité du fond,
  - Pas de présence d'éléments dangereux (trou, souche, caillou, morceau de verre, ferraille, tout objet/élément pouvant blesser un élève)
- Regrouper les élèves pour identifier les différentes profondeurs et donner les recommandations concernant la configuration du fond de la zone de baignade.

## 6. EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Couvre-chef pour se protéger du soleil
- Crème solaire
- Protection pour les pieds en rivière ou en mer notamment (baskets, chaussons de baignade, claquettes...)
- Prévoir des tenues adaptées aux conditions climatiques (protection contre le vent et le froid)

## 7. RECOMMANDATIONS

- Baignade interdite en embouchure de rivière ou en eaux troubles
- Toute baignade en situation post cyclonique est prohibée.
- Veiller à ce que les élèves s'hydratent régulièrement.
- Faire vivre une situation de sécurité active :
  - ✓ Pour l'élève : être capable de sortir rapidement de l'eau au signal (trois coups de sifflet brefs)

- Compter les élèves entrant et sortant de l'eau (rappel : max 8 élèves par encadrant dans l'eau)
- Proscrire les activités physiques dangereuses dans l'eau et hors de l'eau (ex: plongeon, jeux de bagarre, lancer de cailloux...).

## ANNEXE 1

### **Liste des diplômes autorisant l'encadrement de la baignade selon les textes cités :**

- BAFA avec session de qualification surveillance des baignades en accueils collectifs de mineurs validée;
- Brevet de surveillant de baignade (BSB);
- Brevet national de sécurité de sauvetage aquatique (BNSSA);
- Brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation (BEESAN);
- Brevet d'État d'éducateur sportif de natation (BEES);
- Diplôme d'État de maître-nageur sauveteur (MNS),
- BPJEPS activités aquatiques
- DEUST Animation et gestion des APS ou culturelles, spécialité activités aquatiques
- Licence professionnelle AGO des APS mention activités aquatiques
- Licence entraînement sportif, filière STAPS, activités aquatiques

**QUELQUE SOIT LE DIPLOME CE DERNIER EST OBLIGATOIRE ET DOIT ETRE A JOUR DE FORMATION CONTINUE + PSE1 À JOUR.**

## ANNEXE 2

### Liste de contrôle visant à synthétiser les opérations incontournables AVANT, PENDANT et APRES la baignade par l'encadrant responsable

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>AVANT LA<br/>BAIGNADE</b>            | <b>DÉCLARER</b> : demander l'autorisation auprès de la mairie, de la province qui gère cet espace. (Le lieu, le nombre d'enfants, la date et les horaires de baignade). L'accès au site doit être autorisé et accessible par les secours.   |  |
|   | <b>PRÉVOIR QUI SURVEILLE</b> : La baignade sera surveillée par au moins un enseignant ou un personnel d'éducation titulaire d'un diplôme requis à jour. <b>QUI ACCOMPAGNE</b> : Le nombre d'encadrant par groupe d'élèves dans l'eau  |  |
|   | <b>IDENTIFIER LES SECOURS</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le poste de secours est visible et connu de tous.</li> <li>● S'assurer d'une couverture réseau téléphonique</li> </ul>   |  |
|   | <b>DÉLIMITER LE PÉRIMÈTRE</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Dans l'eau, baliser la zone de baignade autorisée (pour des enfants de plus de 12 ans. Si moins de 12 ans, il y a nécessité d'installer des bouées reliées par un filin).</li> <li>● Aux abords, vérifier que les conditions d'accès à l'endroit permettent une entrée et une sortie facile de l'eau.</li> </ul> |  |
|   | <b>RÉCUPÉRER</b> les ASSN (attestation scolaire du Savoir Nager) ou CAA (certificat d'aisance aquatique) ainsi que les autorisations parentales de sorties indiquant les équipements de protection individuelle   |  |
|   | <b>CONNAÎTRE</b> le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance Secours) ou du DSI (Dispositif de sécurité et d'intervention) notamment pour l'arrivée des secours en termes d'accessibilité en cas de besoin.   |  |
|   | <b>PRÉPARER</b> ou faire préparer par l'infirmerie la trousse de secours (vérifier traitement particulier PAI, Allergies...)  |  |
|   | <b>CHARGER</b> son téléphone et <b>ENREGISTRER</b> les numéros des secours  |  |
| <b>LE MOMENT<br/>DE LA<br/>BAIGNADE</b> | <b>SE RENSEIGNER</b> sur les conditions météorologiques et hydrographiques, sur les risques requins/méduses/pollution.  |  |
|   | <b>CONSERVER</b> les autorisations parentales avec soi ainsi que les copies d'attestation de SN ou CAA ou tout document nécessaire (ex: PAI médical, allergies...)  |  |
|   | <b>RECUPERER</b> matériel de premiers secours   |  |
|   | <b>BRIEFER</b> les encadrants sur la conduite à tenir en cas d'accident (faire sortir tous les élèves de l'eau, un adulte qui porte secours, un autre qui appelle les secours et surveille les élèves sur le bord de la plage).   |  |
|   | <b>INFORMER</b> élèves sur les règles à respecter, la configuration du plan d'eau ainsi que les objectifs attendus pour réussir cette sortie  |  |
|   | <b>RÉALISER</b> l'appel / le comptage aux moments clés de la sortie du collège, bus départ, regroupements, bus retour)  |  |
|   | <b>VÉRIFIER</b> l'état de l'eau en arrivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Température &gt;18° C,</li> <li>✓ Clarté, pas de pollution</li> <li>✓ Visibilité du fond sans présence d'éléments dangereux (trou, souche, caillou, morceau de verre, ferraille, tout objet/élément pouvant blesser un élève)</li> </ul>   |  |
| <b>APRÈS LA<br/>BAIGNADE</b>            | <b>COMPTER</b> l'ensemble de son groupe   |  |
|   | <b>VÉRIFIER</b> que rien n'a été oublié, laissé par les élèves sur la zone de baignade/plage  |  |

